

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 17 janvier 2025 portant désignation des membres de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

A.M. 24-04-2026

M.B. 13-05-2026

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Vu le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, notamment ses articles 132 à 134 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 janvier 2019 relatif à la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, notamment ses articles 12, §1^{er} et 18 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 janvier 2025 portant désignation des membres de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse ;

Considérant qu'il convient de désigner le membre effectif visé à l'article 133, alinéa 1^{er}, 2^o du décret du 18 janvier 2018 ;

Considérant la proposition de l'Union des Conseillers et Directeurs du 29 janvier 2025 ;

Considérant qu'il convient de désigner un vice-président conformément à l'article 133, alinéa 4 du décret du 18 janvier 2018 ;

Considérant la proposition de la Commission de déontologie du 19 juin 2025 ;

Considérant la proposition de l'Administration générale du 14 janvier 2026 ;

Considérant que les membres nouvellement désignés achèvent le mandat de leur prédécesseur,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 17 janvier 2025 portant désignation des membres de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, au sein du tableau, les modifications suivantes sont apportées :

1^o Mme Marie SACREZ est désignée comme membre effectif en sa qualité de directrice de la protection de la jeunesse ;

2^o Les mots « M. Michaël VERHELST » sont remplacés par les mots « Mme Françoise ENGELS ».

Article 2. - L'article 2 du même arrêté est complété par la phrase suivante : « Mme Anne DETHY est nommée vice-présidente de la Commission de déontologie. ».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 24 avril 2026.

La Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des
Maisons de Justice,

V. LESCRENIER